

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES AIRES PROTÉGÉES



Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray- et-Joannès

Plan de conservation

Décembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Toponyme officiel	1
2. Plan et description	1
2.1 Situation géographique, limites et superficie	1
2.2 Portrait écologique	2
2.2.1 Éléments représentatifs	2
<i>Géologie</i>	2
<i>Géomorphologie</i>	2
<i>Hydrographie</i>	3
<i>Climat</i>	3
<i>Végétation</i>	4
<i>Faune</i>	4
2.3 Occupations et usages du territoire	5
3. Conservation et mise en valeur de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès	6
Protection de la biodiversité	6
Acquisition de connaissances et suivi du milieu naturel	8
Mise en valeur durable par des activités éducatives	8
Gestion intégrée et participation des acteurs à la gestion	9
4. Zonage	10
5. Régime des activités	11
6. Gestion	13
6.1 Responsabilités du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	13
6.2 Suivi	13
6.3 Participation des acteurs concernés	13
Bibliographie	14
Annexe 1 : Limites et localisation	15
Annexe 2 : Occupations et usages	15
Annexe 3 : Zonage	15

Introduction

En attribuant un statut permanent d'aire protégée à la *réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès*, le gouvernement du Québec assure définitivement la protection d'échantillons représentatifs de la diversité biologique de la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James et, de façon plus spécifique, des écosystèmes représentatifs de la région naturelle des Basses-terres du lac Témiscamingue. Cette réserve de biodiversité s'intègre à un vaste réseau d'aires protégées représentatives et exceptionnelles qui couvre les divers types d'écosystèmes du Québec.

Cette réserve de biodiversité a été sélectionnée principalement pour la variabilité des communautés végétales qu'elle abrite, soit notamment des forêts d'épinettes noires, des peuplements mélangés et des bétulaies mais aussi des pinèdes et des landes, deux habitats peu communs dans la région. On y trouve quelques vieilles forêts et des mélézins ainsi que des dunes. La réserve de biodiversité protège une partie d'un esker sur lequel se trouvent six kettles dont quatre petits lacs de kettle. Elle protège aussi des écosystèmes aquatiques et riverains, en particulier ceux des lacs Vaudray et Joannès, qui sont des lacs de bonne dimension et dont les rives du côté est sont densément habitées et fréquentées.

La particularité de cette réserve de biodiversité est qu'elle est située en territoire habité. Par sa localisation à proximité d'un bassin important de population, soit le centre urbain de Rouyn-Noranda, elle nécessitera une gestion équilibrée entre la conservation de la biodiversité et le maintien des modes d'occupation et d'utilisation récréative du territoire.

1. Toponyme officiel

Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès : Cette dénomination fait référence au nom des deux principaux lacs de ce territoire.

2. Plan et description

2.1 Situation géographique, limites et superficie

Les limites et la localisation de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès apparaissent au plan constituant l'annexe 1.

La réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès se situe sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda, dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, entre le 48°01'30" et le 48°13'00" de latitude nord et le 78°35'30" et le 78°47'30" de longitude ouest. Elle se localise à moins de 20 km à l'est du centre-ville de Rouyn-Noranda et est accessible par la route 117. Elle couvre une superficie de 193,07 km².

La réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès est limitée à l'est par le chemin Norbord, au nord-est par un chemin de fer du Canadien National, au nord par une ligne d'arpentage primitif séparant deux rangs, au nord-ouest par la route 117, à l'ouest par un ensemble de chemins non carrossables et de ruisseaux, au sud-ouest par le ruisseau Picard et la rivière Kinojévis et au sud par un ruisseau sans nom.

2.2 Portrait écologique

La réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès fait partie de la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James. Selon Li et Ducruc (1999), cette province naturelle correspond à une plaine légèrement inclinée vers la baie James. Elle protège des écosystèmes représentatifs de la région naturelle des Basses-terres du lac Témiscamingue et fait partie de l'ensemble physiographique de la Plaine bosselée du Lac Vaudray.

2.2.1. Éléments représentatifs

Géologie : Le substratum rocheux de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès est constitué en grande partie de roches sédimentaires, plus précisément de roches détritiques telles le grès, l'arkose et le grauwacke. On trouve aussi deux zones de roches granitiques (granite, granodiorite, monzonite, syénite) à l'est des lacs Vaudray et Joannès et une zone de roches volcaniques ultramafiques (komatiite, basalte magnésien) à l'ouest du lac Joannès. Cet assemblage de roches appartient à la sous-province géologique du Pontiac. Cette sous-province géologique est délimitée au nord par la faille Cadillac, au nord de laquelle on trouve la sous-province de l'Abitibi. Les sous-provinces du Pontiac et de l'Abitibi font partie de la province géologique du Supérieur formant la partie centrale du Bouclier canadien et dont le socle est d'âge archéen (plus de 2,5 milliards d'années). Le Bouclier canadien contient des assemblages rocheux, dont certains sont parmi les plus vieux de la planète.

Géomorphologie : À la fonte de l'ancien lac glaciaire d'Ojibway-Barlow, il y a environ 8 500 ans, le socle rocheux a été recouvert d'une épaisse couche de sédiments glacio-lacustres (limon et argile) et fluvioglaciaires (sable et gravier) imparfaitement drainés. Une rivière sous-glaciaire a laissé une longue et sinueuse traînée de sable et de gravier pour former l'esker et les dépôts glaciaires ont formé des moraines de fond sans morphologie particulière. Un complexe de boutons de till mince modérément drainé enserre la dépression où sont sertis les lacs Vaudray et Joannès. Ensuite, l'érosion due aux vagues du lac Barlow-Ojibway a dégagé les buttes les plus élevées du limon qui les recouvraient (Veillette, 2000). Là où le courant était plus fort, les sédiments plus fins ont été emportés et seuls les sables y ont été maintenus. Lorsque le niveau du lac glaciaire s'est abaissé, des étendues de sable ont été dégagées. Par la suite, le vent d'ouest a emporté une partie du sable pour créer des dunes. Anciennement actives, mais aujourd'hui fixées, ces dunes de sable

constituent un type de dépôt peu commun à l'échelle de la région naturelle et de la réserve. Elles sont localisées à l'est des lacs Vaudray et Joannès.

Aujourd'hui, on observe une plaine ondulée aux sols limono-argileux imperméables percée de collines rocailleuses peu élevées. Ce complexe de buttes de till enserre la dépression où sont serties les lacs Vaudray et Joannès. Dans les creux mal drainés, des tourbières surtout ombrotrophes y ont pris place et la tourbe recouvre les dépôts fins. Le relief varie de 267 à 412 mètres et a une altitude moyenne de 316 mètres.

Six kettles se trouvent à l'intérieur de la réserve. Les kettles sont des dépressions en forme de « chaudron » dans un dépôt fluvio-glaciaire, comme l'esker. Certaines de ces dépressions sont plus profondes que le niveau de la nappe d'eau souterraine de l'esker. Ces kettles sont donc remplis d'eau formant des lacs de kettle. Par contre, d'autres kettles sont aussi remplis d'eau, même si leur fond est situé beaucoup plus haut que le niveau où l'eau de l'esker circule et qu'aucun ruisseau ne les alimente. Ce sont des lacs perchés, leur niveau d'eau étant plus élevé que celui circulant dans l'esker. Parmi les quatre lacs de kettle de la réserve, un de ceux-ci est un lac perché.

Hydrographie : La réserve de biodiversité fait partie du bassin versant de la rivière des Outaouais dont les lacs Vaudray et Joannès comptent parmi les lacs de tête. Elle comprend environ 140 lacs qui occupent 14 km², soit environ 7,3 % de la superficie totale de la réserve de biodiversité. Les lacs de la réserve ont été peu affectés par les pluies acides. Plusieurs plans d'eau sont le résultat de barrages de castor.

Formés dans une fracture de l'écorce terrestre, les lacs Vaudray et Joannès ont tous deux une orientation générale nord-sud. Ces deux lacs au fond sablonneux se distinguent des autres lacs de la région abitibienne, qui sont souvent sur des fonds argileux, par leur grande profondeur et par leur transparence plus élevée (1,5 - 2,5 m).

Le réseau hydrographique, bien développé, se compose surtout de cours d'eau intermittents. La rivière Vaudray, qui sillonne le territoire sur environ 6 kilomètres, est le cours d'eau le plus important. L'imperméabilité des argiles lacustres et la faiblesse du relief ont favorisé le développement de zones humides dans les bas-fonds : ces milieux totalisent 12,6 km², soit environ 7,1 % de la surface terrestre de la réserve de biodiversité.

Climat : Les bassins versants des lacs Vaudray et Joannès se trouvent à l'interface de deux types de climats continentaux : le secteur sud-ouest (2/3 du territoire) est sous l'influence d'un climat de type subpolaire, doux, subhumide et à longue saison de croissance, tandis que dans la partie nord-est (1/3) on trouve un climat de type subpolaire, subhumide et à saison de croissance moyenne. Le

territoire appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Globalement, le climat de la réserve se caractérise par des hivers relativement rudes, des étés assez chauds, des précipitations plus abondantes durant la période estivale et l'absence d'une saison sèche.

Végétation : Appartenant au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, la forêt occupe environ 75 % du territoire de la réserve de biodiversité. Elle est constituée majoritairement de peuplements résineux (47 %) sur les hauteurs ou de groupements mélangés sur les versants (23 %). L'épinette noire (*Picea mariana*) est l'essence dominante. Elle est le plus souvent accompagnée de l'épinette blanche (*Picea glauca*), du sapin baumier (*Abies balsamea*), du bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et du peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*). Du frêne noir (*Fraxinus nigrus*) et du thuya (*Thuja occidentalis*) se trouvent sur les rives de certains cours d'eau. Les pessières à épinette noire (environ 62 % de la forêt), les peuplements mélangés (environ 23 %) et les bétulaies à bouleau blanc (environ 16 %) sont les plus abondants. Les forêts les plus rares sont celles associées au pin gris (*Pinus banksiana*) et au mélèze laricin (*Larix laricina*). Seulement un pour cent de la réserve est couverte de forêts pures de pin gris, un autre pour cent contenant une certaine proportion de cette essence. Moins de un pour cent de la réserve est colonisé par des forêts contenant du mélèze. Les peuplements âgés de plus de 90 ans, soit les forêts mûres ou surannées, représentent 17 % du couvert arboré. Ces forêts se retrouvent en plus grande quantité dans le secteur ouest. Ces vieilles forêts constituent des espaces qui abritent des espèces qui ne se trouvent nulle part ailleurs dans l'aire protégée car la quantité de débris ligneux grossiers augmente en fonction du degré de maturation de la forêt. Ainsi, les insectes et les champignons associés au bois mort sont plus diversifiés et abondants que ceux associés aux arbres vivants.

L'imperméabilité des argiles lacustres et la faiblesse du relief ont favorisé le développement de nombreux milieux humides et d'aulnaies dans les cuvettes. Les dépressions tapissées de dépôts organiques mal drainés sont occupées par des tourbières. Écosystèmes acides, les tourbières sont constituées de dépôts d'une épaisseur de deux à cinq mètres composés entièrement de débris organiques préservés de la décomposition sous l'eau. On y trouve du mélèze et de l'épinette noire. Les quelque 120 milieux humides de la réserve totalisent une superficie d'environ 20 km². Les landes et les landes forestières occupent moins d'un demi pour cent de la superficie de la réserve (0,8 km²) et colonisent les rocs et les tills minces du sommet des buttes. Ces habitats peu boisés sont dominés par des arbustes éricacées et des lichens.

Faune : Le lac Joannès abrite au moins quatorze espèces de poisson : doré jaune, doré noir, perchaude, lotte, crapet de roche, grand brochet, chabot visqueux, cisco de lac, fouille-roche zébré (ou dard-perche), grand corégone, meunier noir, omisco, queue à tâche noire et suceur rouge. Le

lac Vaudray n'abriterait que huit espèces de poissons dont deux que l'on ne trouve pas dans le lac Joannès, soit le chabot tacheté et le raseux-de-terre noir.

Parmi les mammifères de la réserve de biodiversité, on peut observer les espèces suivantes : ours noir, porc-épic d'Amérique, belette à longue queue, castor du Canada, coyote, écureuil roux, lièvre d'Amérique, loup gris, loutre de rivière, lynx du Canada, martre d'Amérique, pékan, moufette rayée, rat musqué, renard roux, hermine, vison d'Amérique, orignal et grand polatouche.

Sur les 118 espèces d'oiseaux identifiées, 98 nicheraient dans la réserve (SLOA, 2004a). La grue du Canada (*Grus canadensis*), espèce inusitée, est vue occasionnellement. Avec ses nombreux milieux humides, la réserve présente de bons habitats pour la nidification de la sauvagine. Les étangs de castor, souvent colonisés par les quenouilles, sont considérés comme très productifs avec des rendements allant jusqu'à 2,4 couvées de canards à l'hectare. Les espèces suivantes y nichent : canard noir, sarcelle à ailes vertes, grand harle, fuligule à collier et garrot à œil d'or. D'autres espèces de sauvagine sont observées dans la réserve, mais elles sont seulement considérées comme des nicheurs potentiels : sarcelle à ailes bleues, harle couronné, petit garrot et canard d'Amérique (S. Gagnon, CIC, comm. pers.).

Plusieurs espèces sont associées à la présence de forêts matures ou surannées : dans les peuplements feuillus, l'autour des palombes et le grand pic; dans les résineux, le grimpereau brun.

2.3 Occupations et usages du territoire

Les occupations et les usages du territoire de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès apparaissent au plan constituant l'annexe 2.

Le territoire compte 45 droits fonciers, qui se répartissent comme suit :

- un bail de villégiature;
- 41 baux d'abri sommaire;
- une tour de télécommunication;
- un bail à des fins communautaires de colonie de vacances (Centre éducatif forestier du lac Joannès);
- une autorisation de passage pour un réseau de sentiers de randonnée pédestre (Centre éducatif forestier du lac Joannès);

Le site du Centre éducatif forestier (CEF) du lac Joannès est sous l'autorité d'une charte d'organisme privé, soit l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue et est reconnu comme aire protégée.

Le territoire de la réserve de biodiversité est compris intégralement dans l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 04. Il touche douze terrains de piégeage.

Un parcours de canot-kayak débute au lac Le Jeune, emprunte le lac Joannès et se rend jusqu'au lac Bousquet, qui est situé à l'extérieur de la réserve.

De plus, il existe dans la réserve de biodiversité un petit réseau de pistes cyclables. Celui-ci emprunte les chemins forestiers existants.

Un réseau important de sentiers prend place dans la réserve. Ceux-ci sont principalement des sentiers de quad utilisés pour l'accès aux camps de chasse.

À la limite sud de la réserve de biodiversité, on trouve un portage à caractère historique qui relie le lac Gendron à la rivière Kinojévis.

3. Conservation et mise en valeur de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès

Cette section présente les orientations de conservation et de mise en valeur et des objectifs spécifiques à atteindre propres à la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès.

Protection de la biodiversité

La gestion de la réserve de biodiversité doit se faire de manière à protéger les écosystèmes et les espèces présents qui en dépendent, de sorte que les processus qui régissent leur vie continuent d'exister. Ce qui signifie aussi de permettre aux écosystèmes actuellement perturbés de retrouver leur dynamique et caractéristiques naturelles.

De plus, la protection de la biodiversité vise aussi la protection des paysages et des modes d'occupation et d'utilisation existants et compatibles avec les objectifs de protection de la réserve de biodiversité et des aires protégées. La gestion des occupations et des activités existantes doit se faire de façon à ce qu'elles aient un niveau d'impact négatif minimal sur la biodiversité.

Objectifs spécifiques :

1. Rétablir la dynamique naturelle des écosystèmes forestiers perturbés :

Dans la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès on trouve des écosystèmes forestiers ayant subi, dans les années 90, des coupes forestières diverses. Ces secteurs, qui totalisent plus de 8 % (15 km²) de la superficie terrestre de la réserve, se concentrent principalement dans la partie est près du chemin Norbord et au sud près du lac Gendron. La création de la réserve de biodiversité favorisera le retour de la dynamique naturelle de ces forêts. Cependant, les autres perturbations anthropiques issues d'activités récréatives devront faire l'objet d'encadrement.

2. Rationaliser le réseau de sentiers :

Il existe un grand nombre de sentiers dans la réserve de biodiversité, soit environ 370 km linéaires dont une majorité se situe dans la partie est. Ceci signifie qu'il y a environ 1,9 km linéaire de sentier par kilomètre carré. Toutefois, tous les tronçons ne sont pas nécessairement utilisés et certains sont déjà recouverts par la végétation. Ces sentiers densément développés et leur utilisation par le quad ont des impacts sur le milieu naturel en le fragmentant, en favorisant l'érosion et en laissant des traces sur des milieux sensibles et peuvent avoir un effet de dérangement sur la faune. Le réseau de sentiers devra être rationalisé de façon à minimiser les perturbations sur le milieu naturel. Cette rationalisation permettra aussi de donner une vocation à certains sentiers afin d'éviter les conflits d'usage. Une démarche de rationalisation des sentiers (inventaire, vocation, priorisation) sera mise en place par le gestionnaire et ses partenaires régionaux dans la première année suivant l'attribution du statut permanent.

3. Protéger les écosystèmes lacustres et les milieux riverains et maintenir la qualité de l'eau des lacs Vaudray et Joannès :

On compte plus de 200 chalets de villégiature aux abords des lacs Vaudray et Joannès. Ils sont presque entièrement situés sur la rive est de ces lacs. On a estimé à environ 250 le nombre d'embarcations motorisées et à 100 le nombre de pêcheurs. La villégiature a des impacts sur les milieux aquatiques et riverains lorsque les installations sanitaires ne sont pas efficaces, lorsque les rives sont déboisées au-delà des superficies permises ou lorsque des produits chimiques (fertilisants, pesticides) sont utilisés pour l'entretien des terrains. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vise à ce que les écosystèmes lacustres et riverains soient bien protégés et que la qualité de l'eau des lacs Vaudray et Joannès puisse s'améliorer et que l'eutrophisation de ces lacs ne soit pas accélérée. Cet objectif doit être atteint par la sensibilisation aux bonnes pratiques (en matière d'utilisation et d'entretien de bateaux à moteur et de motomarines et en matière d'entretien écologique des terrains, de déboisement et d'aménagement des rives et

d'entretien des installations sanitaires) et par l'application de la réglementation existante. Les villégiateurs et tout autre utilisateur des plans d'eau et du milieu riverain devront disposer de l'information nécessaire et se comporter en fonction de la réglementation existante.

Acquisition de connaissances et suivi du milieu naturel

L'acquisition des connaissances, en plus de contribuer fortement à l'atteinte des objectifs spécifiques visant la protection du patrimoine naturel, permettra de réaliser un suivi de la biodiversité en vue de la production d'un bilan. Les connaissances acquises peuvent aussi contribuer au développement d'activités de découverte, d'éducation et de sensibilisation. Enfin, elles aideront les gestionnaires dans l'analyse des projets de mise en valeur et faciliteront une compréhension commune des enjeux avec les partenaires de gestion.

Les connaissances écologiques, notamment celles sur la capacité de support des milieux, et les connaissances sur l'impact des activités récréatives et touristiques sur le milieu naturel, devraient être développées afin de bien apprécier les richesses du territoire et de disposer des données et des outils nécessaires à une bonne gestion, permettant ainsi d'assurer la conservation de la biodiversité propre à ce territoire.

Par ailleurs, ce territoire est maintenant un site témoin de l'évolution naturelle de certains écosystèmes de la province naturelle des basses-terres de l'Abitibi et de la baie James. Il possède ainsi une valeur scientifique importante. Dans le contexte d'une utilisation industrielle intensive du territoire abitibien, l'acquisition de connaissances, la recherche et le suivi scientifiques dans la réserve de biodiversité pourront permettre une comparaison avec des écosystèmes similaires qui sont soumis à des perturbations anthropiques intensives à l'extérieur des aires protégées.

Objectifs spécifiques :

1. *Faire le suivi du milieu naturel :*

Pour être en mesure de déterminer si la réserve de biodiversité et son modèle de gestion atteignent l'objectif de protection de la biodiversité, un suivi du milieu naturel sera effectué. Par ailleurs, le MDDEP réalisera un bilan récurrent. Le premier bilan sera réalisé sept ans après la création de la réserve de biodiversité alors que les bilans suivants sont réalisés à tous les dix ans. Le suivi débutera par la réalisation d'un portrait de l'état du milieu naturel et l'identification d'indicateurs de protection de la biodiversité. L'évolution de la biodiversité à partir des indicateurs sera évaluée. Les objectifs et les moyens de protection et de gestion suite au bilan pourraient être révisés.

Mise en valeur durable par des activités éducatives

Le niveau d'utilisation et d'occupation de la réserve de biodiversité étant relativement élevé, une mise en valeur durable est possible que si elle est limitée et encadrée. Dans ce contexte, les nouvelles activités

ou les nouveaux aménagements qui participeront à la mise en valeur de ce territoire ne doivent pas entrer en conflit avec celles existantes ni, par le cumul des impacts, excéder la capacité de support du milieu naturel. De plus, la mise en valeur de la réserve de biodiversité doit être réalisée de sorte que l'augmentation de la fréquentation ne modifie pas la dynamique du milieu naturel, et ce, pour éviter de porter atteinte à l'intégrité écologique et culturelle et afin de maintenir la qualité de l'expérience « nature » des visiteurs et utilisateurs. En somme, le développement des activités doit viser le maintien ou l'amélioration de la qualité de la structure naturelle et d'une interaction harmonieuse entre les humains et la nature.

Dans le contexte actuel d'occupation et d'utilisation élevées de ce territoire, le MDDEP n'entend pas favoriser le développement de nouvelles activités. Toutefois, si des projets de mise en valeur lui sont présentés, il privilégiera ceux de nature éducative et sera très strict à l'égard des projets susceptibles de présenter des impacts sur le milieu naturel.

Objectif spécifique :

1. Offrir des activités d'éducation :

Le Centre éducatif forestier du lac Joannès offre déjà des activités d'éducation, de découverte et de récréation dans une partie du territoire de la réserve de biodiversité. Ce centre éducatif pourrait jouer le rôle d'accueil pour les visiteurs et être le lieu idéal pour la transmission des connaissances, pour l'interprétation et l'éducation sur la biodiversité et pour la découverte du milieu naturel. Le Centre éducatif forestier du lac Joannès pourrait offrir au public et à des groupes scolaires des activités de découverte du milieu naturel, d'interprétation et d'éducation sur les éléments naturels de ce territoire et le rôle de la réserve de biodiversité.

Gestion intégrée et participation des acteurs à la gestion

Le taux d'occupation et d'utilisation élevé au pourtour et dans le périmètre exclu de la réserve de biodiversité nécessitera une gestion intégrée des activités et la meilleure façon d'y arriver est de faire participer les acteurs concernés aux réflexions sur les choix de gestion de la réserve de biodiversité axés sur la conservation et en conformité avec la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Objectif spécifique :

1. Mettre en place une gestion participative et une approche de concertation :

Le caractère habité du territoire de la réserve de biodiversité et les territoires adjacents nécessitent une gestion de la part du MDDEP axée sur la participation des acteurs concernés, et ce, afin de permettre l'atteinte des objectifs de protection du patrimoine naturel et ceux de gestion harmonieuse des activités récréatives. Le MDDEP identifiera les acteurs concernés par la conservation et la mise en valeur du territoire. Ceux-ci participeront à divers travaux et réflexion à cet égard. Les

problématiques d'utilisations, les conflits d'usages et les projets de mise en valeur y seront discutés. Un plan d'action sera élaboré par la direction régionale du MDDEP avec la collaboration des acteurs identifiés. Ce plan d'action déterminera notamment les actions à réaliser, les moyens préconisés, les acteurs identifiés pour la réalisation des actions, l'horizon de réalisation et le mécanisme d'évaluation des résultats de ces actions.

4. Zonage

La réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès couvre un petit territoire dans lequel on trouve des enclaves constituées de territoires de villégiature fortement habités et développés. Ces secteurs de villégiature sont exclus des limites de la réserve de biodiversité. De plus, étant donné que la réserve de biodiversité est située à proximité du centre urbain de Rouyn-Noranda et qu'une proportion élevée de milieux comporte un indice de fragilité élevé, la gestion des activités et le développement de nouvelles activités autorisées et de projets seront fortement contrôlés. En tenant compte de l'état actuel du milieu naturel et des objectifs de protection et de gestion, la réserve de biodiversité a été subdivisée en quatre zones. Ces zones comportent un niveau de protection et un régime d'activités similaires mais les mesures de protection et de mise en valeur tiennent compte de leurs particularités. La délimitation des zones est illustrée au plan constituant l'annexe 3. Le ministre tiendra compte de ce zonage pour la gestion de cette réserve de biodiversité et pour l'autorisation d'activités et d'aménagements.

Zone I

Cette zone occupe 127,44 km², soit environ de 66 % de la superficie de la réserve de biodiversité. Elle couvre toute la portion située à l'ouest de l'esker et exclut les lacs Vaudray et Joannès. Elle se caractérise par des milieux aux sols majoritairement fragiles à l'érosion, par un niveau de perturbation (occupation et utilisation) assez faible et par des forêts peu perturbées, dont une bonne proportion est d'âge élevé. L'objectif de cette zone vise le maintien de la dynamique naturelle des écosystèmes en place tout en s'assurant que le niveau de perturbation anthropique demeure le plus faible. Dans cette zone, les occupations existantes et l'utilisation locale récréative antérieure à la création de la réserve de biodiversité seront maintenues. Parmi ces activités, celles pratiquées à l'aide de véhicules motorisés seront encadrées par la rationalisation du réseau de sentiers. La mise en valeur qui est privilégiée, le cas échéant, aura pour objet l'interprétation, l'écotourisme ou tout autre activité d'appréciation de la nature sans prélèvement et sans utilisation de véhicules motorisés.

Zone II

Cette zone occupe 38,63 km², soit près de 20 % de la superficie de la réserve de biodiversité. Cette zone touche la portion de territoire située à l'est de l'esker. Elle se caractérise par la présence d'une occupation (abri sommaire) et d'une utilisation importante (chasse, sentier) par les populations locales antérieurement à la création de la réserve de biodiversité. Cette zone a aussi été fortement perturbée dans un passé récent, et ce, par des nombreuses coupes forestières. Bien que les activités et les

occupations existantes seront maintenues, l'objectif de cette zone sera de gérer les activités de façon à favoriser le rétablissement de la dynamique naturelle des écosystèmes fortement perturbés par les coupes forestières antérieures et de restreindre le niveau des activités récréatives humaines afin qu'elles soient moins intensives.

Zone III

Cette zone de 25,90 km², soit près environ 13 % de la réserve, correspond à la portion la plus fréquentée et la plus perturbée de la réserve de biodiversité. Elle est adjacente aux secteurs de villégiature. Elle inclut l'esker (13,78 km²) et les lacs Vaudray et Joannès (12,12 km²). Ces derniers sont utilisés par les villégiateurs pour diverses activités récréatives (pêche, nautisme). L'esker supporte un réseau de chemins verbalisés, d'infrastructures de villégiature et de sentiers. Le taux élevé d'aménagement ainsi que la fréquentation des lacs par les activités et équipements nautiques font en sorte que la gestion de ce territoire vise à minimiser les impacts des activités anthropiques, autant sur la partie terrestre que sur la partie aquatique. Par ailleurs, la présence de kettles confère à cette zone un intérêt sur le plan de la conservation et de l'interprétation de la nature.

Zone IV

Cette zone d'accueil et de services occupe 1,10 km², soit près de 0,6 % de la superficie de la réserve de biodiversité inclut le Centre éducatif forestier du lac Joannès et les sentiers utilisés par le centre pour l'offre d'activités d'éducation et de récréation. Elle possède une double vocation, soit l'offre de services aux visiteurs et d'activités de découverte du milieu naturel. Le Centre éducatif forestier jouera le rôle d'accueil et de lieu pour obtenir de l'information sur la réserve de biodiversité. De plus, les activités d'éducation et d'interprétation de la nature et de récréation offertes par le Centre éducatif forestier sur le territoire environnant permettront la découverte de la nature de la réserve de biodiversité.

5. Régime des activités

Les activités exercées à l'intérieur de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès sont régies par les dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01).

Le présent plan de conservation ne prévoit pas d'interdiction additionnelle aux activités déjà interdites pour les réserves de biodiversité en vertu de cette loi; il n'en autorise pas non plus, ni n'ajoute de contrainte aux activités permises en vertu de cette loi.

Activités interdites

Rappelons qu'en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant d'un statut de réserve de biodiversité sont les suivantes :

- a) l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);

- b) l'exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- c) les activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage;
- d) l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Activités régies par d'autres lois

Les activités susceptibles d'être exercées à l'intérieur de la réserve de la biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès demeurent régies par les autres dispositions législatives et réglementaires applicables, dont celles qui requièrent la délivrance d'un permis ou d'une autorisation ou le paiement de certains droits. L'exercice de certaines activités peut aussi être prohibé ou limité en vertu d'autres lois ou règlements applicables sur le territoire de la réserve de biodiversité.

Dans le territoire de cette réserve de biodiversité, un encadrement juridique particulier peut notamment venir baliser les activités permises ou interdites dans les domaines suivants :

- **Protection de l'environnement** (mesures prévues en particulier par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2));
- **Recherche archéologique** (mesures prévues en particulier par la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4));
- **Exploitation des ressources fauniques** (mesures prévues en particulier par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et sa réglementation (L.R.Q., c. C-61.1), dont les dispositions se rapportant aux pourvoiries et aux réserves de castor, ainsi que les mesures contenues dans les lois fédérales applicables, dont la réglementation sur les pêches);
- **Prélèvement d'espèces fauniques ou floristiques menacées et vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées** (mesures interdisant le prélèvement de ces espèces en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01));
- **Accès et droits fonciers** (mesures prévues en particulier par la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-8.1) et par les baux délivrés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune);
- **Circulation** (mesures prévues en particulier par la Loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-8.1) ainsi que par la réglementation sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles édictée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)).

6. Gestion

6.1 Responsabilités du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

La gestion de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il veille notamment à la surveillance et au contrôle des activités qui peuvent s'y dérouler et à l'application de la loi. Ces responsabilités de gestion sont confiées à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MDDEP (DRAE-08). Dans sa gestion, le ministre bénéficie de la collaboration et de la participation d'autres intervenants gouvernementaux qui détiennent des responsabilités spécifiques sur ce territoire ou à proximité de celui-ci.

6.2 Suivi

Tel que mentionné à la section « conservation et mise en valeur de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès », un suivi de l'état du milieu naturel sera instauré, en collaboration avec les partenaires régionaux et locaux concernés, soit les intervenants municipaux, environnementaux, ceux du domaine de la récréation et de l'éducation ainsi que les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs.

6.3 Participation des acteurs concernés

Tel que mentionné à la section « Conservation et mise en valeur de la réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès », le MDDEP bénéficiera, pour la gestion de la réserve de biodiversité, de la collaboration et de la participation des acteurs concernés, soit ceux mentionnés au point 6.2. Il souhaite élaborer un plan d'action orientant la gestion de la réserve de biodiversité dans une perspective de protection et de mise en valeur du territoire et des ressources. Le MDDEP verra à l'élaboration du plan d'action en collaboration avec les acteurs régionaux concernés. Le mécanisme de participation et de concertation des intervenants du milieu sera développé par la direction régionale du MDDEP, et ce, en fonction des réalités territoriales régionales et locales.

Bibliographie

Li, T et J.-P. Ducruc, 1999. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. Ministère de l'Environnement. 90 p.

MDDEP, 2004. Les réserves de biodiversité projetées des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin : Cadres de protection et de gestion. 227 p.

SLOA, 2004a. Observations réalisées dans le secteur de la réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès. Étude des populations d'Oiseaux du Québec (ÉPOQ). Rapport préparé par Louis Imbeau. 22 p.

Veillette, J., 2000. Un roc ancien rajeuni par les glaciers, pp 1-38 in Abitibi-Témiscamingue, de l'emprise des glaces à un foisonnement de vie. Éditions Multimondes.

Annexe 1 — Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès : Limites et localisation



[Cliquez pour agrandir](#)

Annexe 2 — Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès : Occupations et usages



[Cliquez pour agrandir](#)

Annexe 3 — Réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès : Zonage



[Cliquez pour agrandir](#)